Commune de CRISSIER

Municipalité
Communication au Conseil communal

Séance du lundi 22 juin 2015

27-2011-2016 – Nouveau règlement sur les déchets

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre du règlement communal sur la gestion des déchets, la Municipalité a décidé, après avoir analysé le résultat du compte affecté des déchets urbains pour les périodes de 2013 et 2014, de modifier la taxation des activités professionnelles à domicile. Ainsi, l'annexe 1 du règlement communal a été complété par l'alinéa:

7bis: Les activités professionnelles à domicile sont aussi taxées sous l'angle des principes d'équivalence et de la couverture des frais liés aux déchets. Dans le cas où l'activité est réalisée au domicile, alors une demi-taxe sera perçue. Une demande écrite et justifiée sera alors déposée auprès de la Municipalité par le demandeur.

Texte admis en séance de Municipalité du 8 juin 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
(LS)
M. Tendon D. Lang